

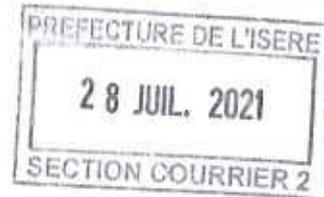


ISERE
38360 NOYAREY

**Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire**

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juillet 2021

DELIBERATION N° 2021/031



L'an deux mille vingt et un, le 26 juillet, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 21 juillet 2021, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Didier PERRIN à Patrick COMMERE, Alfio PENNISI à Nathalie GOIX, Annie PONTHEUX à Nelly JANIN QUERCIA, Kévin PORTIER à Stéphane COUDERT

EXCUSES : Didier PERRIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 14
Nombre de conseillers votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Bénédicte GUILLAUMIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/06/2021

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07/06/2021. Il est approuvé à la majorité absolue (1 voix CONTRE : Mme Bénédicte GUILLAUMIN).

DELIBERATION N° 2021/031 : REMBOURSEMENT AVANCE AGENT

Monsieur **Gérard FEY**, Rapporteur,

EXPLIQUE que M^{me} Tatiana MATHIEU, agente de la collectivité, suite à un dysfonctionnement de la nouvelle carte Pro « Carrefour », a dû effectuer l'avance du bon de commande 2021-070 pour un montant de 66.87 euros ;

Cette dépense correspond à un achat de produits pharmaceutiques pour alimenter les pharmacies de la mairie, des services techniques et du service enfance jeunesse pour un montant de 54.57 euros ainsi que des dosettes de sucre pour la mairie pour un montant de 12.30 euros ;

EXPLIQUE que pour permettre à la collectivité d'effectuer le dit remboursement, une délibération doit être prise.

PROPOSE d'effectuer le remboursement de 66.87 euros à l'agente

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 28/07/2021

Reçu en préfecture le : 28/07/2021

Exécutoire le : 28/07/2021

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 27 juillet 2021

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

